

Evreux, le 06/05/21

Le Proviseur

Objet : derniers ménagements des conditions d'examen –session 2021

Jean-Christophe TORRES

Madame, monsieur,

Lycée Sedar Senghor

Téléphone
02 32 28 81 81

Mél
jean-christophe.torres@ac-rouen.fr

Rue du Canada
27000 EVREUX

L'ensemble des personnels éducatifs ont été destinataires hier d'un courrier de Monsieur le Ministre qui spécifie les derniers aménagements des épreuves du baccalauréat et du BTS (session de rattrapage). En voici les éléments synthétiques :

L'épreuve de philosophie verra son format élargi à quatre exercices au choix, au lieu de trois : un sujet d'explication de texte philosophique et trois sujets de dissertation (au lieu de deux), chaque exercice portant sur une des notions au programme. Lors de la publication des résultats, la note obtenue lors de l'épreuve sera comparée à la note de contrôle continu. Et la note qui sera prise en compte pour chaque candidat sera alors la meilleure des deux notes qu'il aura obtenues, l'une à l'épreuve terminale, l'autre issue de la moyenne annuelle obtenue dans le cadre du contrôle continu de la discipline.

Le grand oral continuera à être préparé dans le cadre des horaires des enseignements de spécialité selon des proportions variables. Là encore, plusieurs aménagements ont été décidés :

- lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de cinq minutes, chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation de vingt minutes. Pour la deuxième partie de l'épreuve – l'entretien –, il pourra recourir à un support comme un tableau pour y illustrer ou expliciter ses propos (en y posant une équation, en y esquissant une carte, ...) ; - enfin, chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs ayant en charge les enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, où figureront les points des programmes qui n'auront pu être étudiés.

Les épreuves écrites de français : tous les sujets comporteront le double des exercices prévus. Pour la voie générale, seront donc proposés deux séries de trois sujets de dissertation (chaque sujet de dissertation étant en rapport avec l'une des œuvres inscrites au programme limitatif et son parcours associé) et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts. Pour la voie technologique, ce seront deux commentaires et deux contractions de textes, chacune suivie d'un essai, qui seront proposés. Les candidats disposeront ainsi d'un choix doublé par rapport à une session normale

Les épreuves orales de français ont déjà fait l'objet d'un premier aménagement avec une réduction du nombre de textes présentés : 14 dans la voie générale et 7 dans la voie

technologique. Plusieurs aménagements nouveaux seront mis en œuvre, qui permettront à chaque candidat de gagner en confiance tant pendant sa préparation que lors de l'épreuve elle-même : - Sur le descriptif des activités, les professeurs peuvent mentionner les points du programme qu'ils n'ont pu aborder du fait des circonstances ; - pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront consulter et utiliser l'œuvre qu'ils auront étudiée en lecture cursive : ils pourront ainsi circuler dans l'œuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer également leur maîtrise de l'œuvre lue ; - enfin, les examinateurs offriront à tous les candidats qu'ils reçoivent, avant le début de leur préparation, la possibilité de choisir entre deux textes relatifs à deux objets d'étude différents. Ce choix sera donc encadré : les examinateurs auront préalablement déterminé ces deux textes au sein de la liste des 14 textes (voie générale) ou des 7 textes (voie technologique) figurant au descriptif présenté par le candidat. Chacun des candidats bénéficiera ainsi, jusqu'au moment de l'épreuve, d'une mesure lui permettant de faire valoir son initiative et ses goûts.

Pour les sessions de rattrapage du BTS, elle se tiendra au plus tard dans les huit jours suivant la proclamation des résultats de la session normale. Elle sera ouverte à tous les étudiants dès lors qu'ils n'auront pas atteint la moyenne lors de la première session, notamment en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves ; dans ce cas particulier, ils devront présenter un justificatif d'absence. Cette session de rattrapage sera composée de deux épreuves orales pour lesquelles les jurys disposeront des livrets scolaires ou de formation de chaque candidat :- la première épreuve orale réévaluera les compétences du candidat dans le domaine des disciplines générales (culture générale et expression, langue vivante étrangère, mathématiques, physique-chimie, sciences appliquées...) : en amont, le candidat devra choisir la discipline dans laquelle il souhaite être interrogé parmi les disciplines à plus fort coefficient de sa spécialité ; - la seconde épreuve orale réévaluera les compétences du candidat dans l'ensemble du domaine professionnel. Pour chacune de ces épreuves, une note sera attribuée qui pourra, lorsqu'elle en améliorera la valeur, remplacer la moyenne initiale de l'ensemble des épreuves ponctuelles du domaine correspondant (général et professionnel). Par ailleurs, les coefficients et les notes obtenues lors des évaluations en cours de formation et au stage seront maintenus : ces notes prennent en effet déjà en compte les conditions particulières dans lesquelles les stages ont pu se dérouler.

L'ensemble des personnels de l'établissement restent mobilisés à vos côtés afin de vous accompagner dans la passation de ces différentes épreuves.

Bon courage à toutes et à tous pour cette fin d'année.

JC Torres

Proviseur – Lycée Sedar Senghor